

# Recensement agricole 2020

## Main-d'oeuvre et externalisation des travaux

# Diminution du travail agricole global et développement du salariat permanent

En Pays de la Loire, d'après le recensement agricole 2020, le volume total d'emploi mobilisé par les exploitations s'élève à 58 260 équivalent-temps-plein (ETP), en baisse de 9 % en 10 ans. 87 % relèvent de l'emploi permanent (61 715 personnes) et 13 % du travail occasionnel. Les chefs d'exploitation et coexploitants ainsi que les membres de leur famille assurent encore 61 % du travail agricole permanent, contre 69 % en 2010. Le travail salarié permanent non familial, près de 26 % de l'emploi total, a crû de 19 % en dix ans. Les exploitations spécialisées en élevage et polyculture-polyélevage emploient respectivement 48 % et 11 % du volume de travail agricole total, en baisse de 21 % depuis 2010. Celles spécialisées en productions végétales mobilisent près de 41 % de la main-d'œuvre (+ 13 %). Le recours à l'externalisation de travaux concerne près de 71 % des exploitations, mais représente moins de 2 % des ETP.

### L'essentiel du travail agricole est assuré par les chefs d'exploitation, les coexploitants et les membres de leur famille

Au total, les 26 410 **exploitations agricoles** mobilisent 61 715 personnes ayant travaillé au moins 8 mois de l'année, soit 11 755 de moins que dix ans auparavant (- 16 %) (**tableau**). Le chef d'exploitation et ses éventuels coexploitants représentent 62 % de ces actifs permanents, les membres de leur famille plus de 8 % et les salariés non familiaux sur l'exploitation, 30 %. L'ensemble de ces actifs totalise 87 % du volume de travail, soit 50 620 **équivalent-temps-plein** ou ETP. La main-d'œuvre saisonnière ou occasionnelle (7 640 ETP) assure 13 % de l'emploi total. La part régionale de l'emploi

agricole représente 9 % du volume de travail agricole en France. Si la main-d'œuvre reste avant tout familiale en Vendée (65 %), en Sarthe (70 %) et surtout en Mayenne (83 %), le travail salarié non familial (permanent et occasionnel) représente un peu plus d'un emploi sur deux en Maine-et-Loire et Loire-Atlantique.

### La main d'œuvre familiale se réduit au profit du salariat non familial

La baisse de 23 % du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020 se traduit par la réduction de l'emploi de 9 %. Les **exploitations individuelles** (- 41 %) voient leur main d'œuvre régresser de 42 %. Parallèlement, les **exploitations sous forme sociétaire** (EARL, GAEC...) se consolident (+ 0,7 %) et l'emploi y

progressive de 5 %. Ainsi, en 2020, 81 % du volume de travail agricole est mobilisé dans une exploitation sous forme sociétaire (47 170 ETP), contre 70 % dix ans auparavant. La gestion de ces sociétés demeure largement familiale, plus de 83 % des coexploitants sont en effet de la famille du chef d'exploitation. Le recours à une main-d'œuvre salariée extérieure à la famille s'accroît sur la période, en particulier à travers **l'emploi permanent** (+ 19 % en ETP), mais aussi saisonnier (+ 4,6 %). Les Pays de la Loire présentent de fortes disparités départementales liées à la nature des productions. En particulier, les cultures spécialisées (vigne, maraîchage et arboriculture) nécessitent plus de main-d'œuvre. Ainsi, le poids des salariés permanents non familiaux est conséquent dans



**Tableau**

**Évolution de la main-d'œuvre agricole en Pays de la Loire entre 2010 et 2020**

	2010	2020	Évolution (%)
Nombre d'exploitations	34 344	26 409	- 23,1
dont sous statut individuel	19 428	11 395	- 41,3
sous forme sociétaire	14 916	15 014	0,7
Nombre de personnes travaillant de façon permanente sur l'exploitation	73 470	61 715	- 16,0
Chef d'exploitation ou coexploitant	48 000	38 413	- 20,0
Main-d'œuvre familiale permanente	10 214	5 079	- 50,3
<b>Total chefs, coexploitants et familiaux</b>	<b>58 214</b>	<b>43 492</b>	<b>- 25,3</b>
Salarié permanent non familial	15 256	18 223	19,4
Volume de travail mobilisé sur l'année (en ETP) <sup>1</sup>	63 960	58 262	- 8,9
Chef d'exploitation ou coexploitant	39 330	32 818	- 16,6
Main-d'œuvre familiale permanente	4 808	2 867	- 40,4
<b>Total chefs, coexploitants et familiaux</b>	<b>44 138</b>	<b>35 684</b>	<b>- 19,2</b>
Salarié permanent non familial	12 514	14 935	19,3
Saisonnier ou occasionnel	7 308	7 643	4,6
Volume de travail mobilisé sur l'année par type d'exploitation (en ETP)			
Au sein des exploitations sous statut individuel	19 116	11 096	- 42,0
Au sein des exploitations sous forme sociétaire	44 844	47 166	5,2
Volume de travail réalisé par un prestataire (en ETP estimés)		1 083	
CUMA	137	165	20,4
ETA	556	565	1,7
Autre type de prestataire		354	

1. Le volume de travail total inclut également celui des responsables économique et financier qui ne sont pas chefs d'exploitations.

Cette population n'est pas étudiée dans le cadre de cette publication.

Lecture : en 2020, la région des Pays de la Loire comptait 26 409 exploitations, soit 23,1 % de moins qu'en 2010.

Champ : Pays de la Loire, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste – Recensements agricoles 2010 et 2020

l'emploi total, 34 % en Maine-et-Loire et 32 % en Loire-Atlantique ainsi que le recours au travail saisonnier (respectivement 19 et 16 %).

**Hors chefs d'exploitation, la main-d'œuvre familiale est plus souvent employée à temps partiel**

En 2020, on dénombre 38 410 chefs et coexploitants dont près d'un quart de femmes. Un peu plus des trois quarts de ces chefs d'exploitation et coexploitants (77 %) travaillent à temps complet sur l'exploitation (**graphique 1**). En revanche, les autres permanents familiaux (près de 5 100 personnes) sont employés à temps complet pour un tiers d'entre eux, tandis que 42 % consacrent moins de la moitié de leur temps de travail sur l'exploitation.

En comparaison, les salariés permanents non familiaux (près de 18 225 personnes, un tiers de femmes et deux tiers d'hommes) travaillent à temps plein dans 67 % des cas et seuls 14 % occupent moins d'un mi-temps.

**Par exploitation, les cultures spécialisées mobilisent plus d'emploi**

La répartition du volume de main d'œuvre agricole par spécialisation reflète la diversité de l'agriculture ligérienne (**graphique 2**). Dans les Pays de la Loire, la main-d'œuvre des exploitations spécialisées dans l'élevage animal, qu'il s'agisse des bovins (29 %), des autres herbivores (5 %) ou des granivores (14 %), représente encore 48 % du volume de travail total, soit 8 points de moins qu'en 2010. Les exploitations de polyculture-polyélevage regroupent 11 % de la main-d'œuvre. Les spécialisations en productions végétales emploient 40 % de la main-d'œuvre totale en ETP en 2020, en augmentation de 8 points sur 10 ans : les grandes cultures (11 %), l'horticulture (10 %), la viticulture (8 %), maraîchage (7 %), arboriculture (5 %). Cette répartition s'explique par le nombre d'exploitations et les besoins en main-d'œuvre différents selon les orientations des exploitations. Par exploitation agricole, le maraîchage et l'horticulture mobilisent le plus de

**Graphique 1**  
Temps de travail annuel des permanents agricoles en 2020



- Moins d'un quart-temps
- D'un quart-temps à moins d'un mi-temps
- Un mi-temps
- Plus d'un mi-temps à moins de 3/4 temps
- De 3/4 temps à moins d'un temps complet
- Temps complet

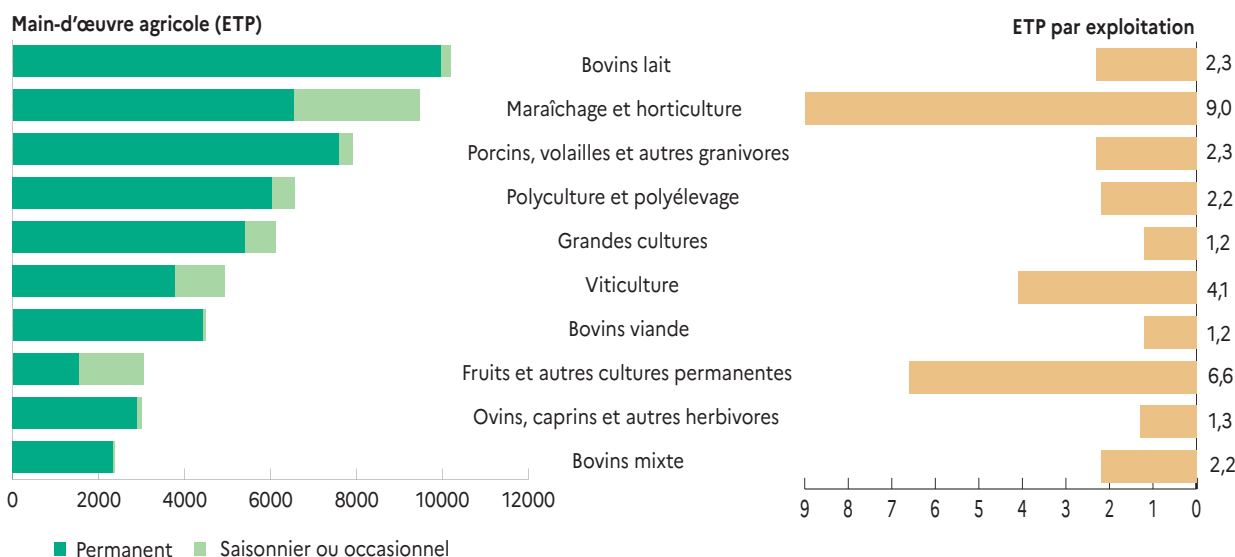
Lecture : en Pays de la Loire en 2020, 77 % des chefs d'exploitation ou coexploitants travaillent à temps complet.

Champ : Pays de la Loire, hors structures gérant les pacages collectifs.

Source : Agreste – Recensement agricole 2020

## Graphique 2

### Répartition de la main-d'œuvre agricole selon l'orientation technico-économique en 2020



Lecture : en Pays de la Loire en 2020, 3 768 ETP permanents ont travaillé dans des exploitations viticoles ainsi que 1 149 ETP saisonniers ou occasionnels. En moyenne, une exploitation viticole emploie 4,1 ETP. Champ : Pays de la Loire, hors structures gérant les pacages collectifs. Source : Agreste – Recensement agricole 2020

main-d'œuvre, avec en moyenne 9 ETP employés. La production de fruits et les autres cultures permanentes viennent ensuite avec 7 ETP en moyenne, puis la viticulture avec 4 ETP tandis que les grandes cultures et

l'élevage de bovins viande n'emploient qu' 1,2 ETP par exploitation. La moitié de la main-d'œuvre est saisonnière ou occasionnelle dans la production de fruits et d'autres cultures permanentes. Cette proportion est de 31 % des ETP

pour le maraîchage et horticulture et de 23 % en viticulture. Cette main-d'œuvre effectuée essentiellement les travaux de taille et de récolte.

### L'externalisation des travaux croît avec la dimension économique

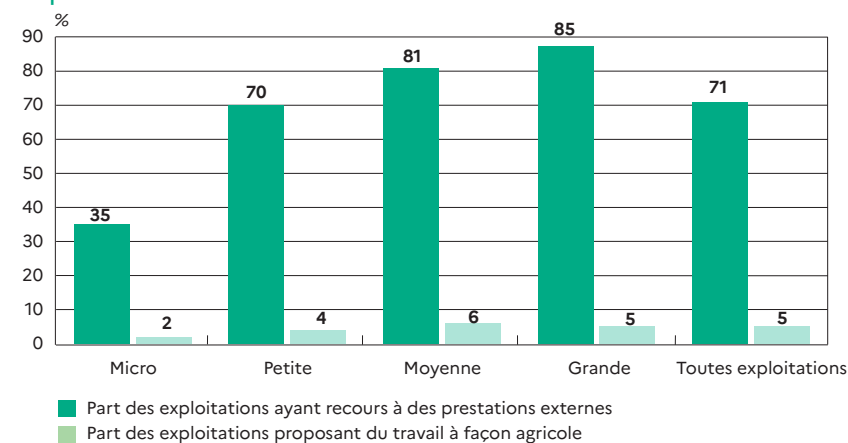
En 2020, 71 % des exploitations ont recours à des prestations de service, une hausse de 5 % depuis 2010. Le volume de ce travail externalisé est estimé à près de 1 100 ETP (soit moins de 2 % du travail agricole total) dont 565 ETP pour les entreprises de travaux agricoles (ETA) et 165 pour les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA). Ces prestations portent très majoritairement sur tout ou partie des travaux liés aux productions végétales (par exemple, l'épandage ou la récolte) : celles-ci concernent 68 % des exploitations. Certaines autres prestations impliquent des actes techniques liés aux ateliers d'élevage (16 % des exploitations y ont recours). Les spécialisations ayant le plus recours à des prestataires sont les élevages de bovins lait (93 % de ces exploitations) et de bovins mixte (89 %). Le taux de recours à ces services est d'autant plus élevé que la dimension économique de

l'exploitation est importante : 85 % des grandes exploitations y font appel contre seulement 35 % des micro exploitations. Par ailleurs, 5 % des grandes exploitations et 6%

des moyennes proposent du travail à façon agricole pour d'autres producteurs contre 2,2 % des micro exploitations.

### Graphique 3

#### Recours à l'externalisation en 2020 selon le potentiel économique de l'exploitation



Lecture : en Pays de la Loire en 2020, 35 % des microexploitations agricoles ont eu recours à des prestations externes et 2 % ont proposé du travail à façon agricole pour d'autres exploitations. Champ : Pays de la Loire, hors structures gérant les pacages collectifs. Source : Agreste – Recensement agricole 2020

## Source et définitions

Cette publication s'appuie sur **les résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Les personnes employées sont distinguées selon qu'elles ont été présentes plus de 8 mois sur l'exploitation ou moins. Dans le premier cas, elles sont considérées comme y travaillant de façon **permanente**, et dans le second comme des employés saisonniers ou occasionnels.

Une exploitation agricole est déclarée soit sous **statut individuel**, soit sous **forme sociétaire** (les plus fréquentes étant les EARL et les GAEC). Dans le second cas, il est possible de dissocier le patrimoine personnel et celui de l'entreprise, ainsi que d'avoir une gestion partagée entre plusieurs coexploitants.

L'**externalisation** ou la **sous-traitance** consiste à déléguer tout ou partie des travaux de l'exploitation à des prestataires externes. Elle a lieu dans le cadre d'un contrat de prestations de service. La main-d'œuvre mobilisée dans ce cadre n'est généralement pas directement sous la responsabilité de l'exploitant. Les sociétés proposant le plus fréquemment ces prestations sont les **entreprises de travaux agricoles (ETA)** et les **coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)**.

La **production brute standard (PBS)**, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « micro », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « petite » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « moyenne » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « grande » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Un **équivalent temps plein (ETP)** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière (un ETP = au moins 1 600 heures travaillées sur l'année).

## Pour en savoir plus

- « [Recensement agricole 2020 – Les Pays de la Loire, une région diversifiée majoritairement tournée vers l'élevage](#) »- Agreste Etudes n°11, décembre 2021
- « [Recensement agricole 2020 – La Loire-Atlantique, un département diversifié majoritairement tourné vers l'élevage](#) »- Agreste Etudes n°01, février 2022
- « [Recensement agricole 2020 – Une très grande diversité de productions agricoles en Maine-et-Loire](#) »- Agreste Etudes n°02, février 2022
- « [Recensement agricole 2020 – La Mayenne, un département d'élevages](#) »- Agreste Etudes n°03, février 2022
- « [Recensement agricole 2020 – La Sarthe, département d'élevage de granivores et de grandes cultures](#) »- Agreste Etudes n°04, février 2022
- « [Recensement agricole 2020 – La Vendée, un département diversifié majoritairement tourné vers l'élevage](#) »- Agreste Etudes n°05, février 2022
- « [Recensement agricole 2020 – Des exploitants relativement jeunes](#) »- Agreste Etudes n°08, juin 2022
- « [Recensement agricole 2020 – Surface moyenne des exploitations agricoles en 2020 : 69 hectares en France métropolitaine et 5 hectares dans les DOM](#) » Agreste Primeur n°5 – décembre 2021 »



[www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr](http://www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr)

Direction régionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire  
Service régional de l'information statistique et  
économique  
5 rue Françoise Giroud - CS 67 516 - 44 275 NANTES cédex 2  
Tél. : 02 72 74 72 64 - Fax : 02 72 74 72 79  
Mél : [srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr](mailto:srise.draaf.pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr)

Directeur régional : Armand Sanséau  
Directrice de la publication : Claire Jacquet-Patry  
Rédactrice en chef : Hélène Guillard  
Rédaction : Hélène Guillard  
Composition : Isabelle Laurens  
ISSN 2728-3194 - Dépôt légal : à parution  
© Agreste 2022